

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/07/2025 - B2025/014279 - 2021 D 00065 - 892 888 256 - 4 FUN SOCIETE DE
PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE D'INFIRMIER

B14279

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise 4 FUN SPFPL										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 22 RUE EDMOND ROSTAND 30900 NIMES															
SIRET 8 9 2 8 8 2 5 6 0 0 0 1 3															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2															
Durée de l'exercice précédent * 1 2															
										Exercice N clos le 31/12/2024					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
		Immobilisations corporelles *	028		030										
		Immobilisations financières * (1)	040	70 151	042				70 151						
		Total I (5)	044	70 151	048				70 151						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072	96 515	074				96 515						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	23 647	086				23 647						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	120 161	098				120 161						
	Total général (I + II)		110	190 312	112				190 312						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120						1 000					
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126						100					
	Réserves réglementées *			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			131					72 833						
	Report à nouveau			134											
	Résultat de l'exercice			136					21 303						
	Subventions d'investissement			137											
	Provisions réglementées			140											
	Total I			142					95 236						
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					41 481						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166					401						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169											
	Comptes courants d'associés			173					53 195						
	Autres dettes			175											
	Produits constatés d'avance			174											
	Total III			176					95 077						
Total général (I + II + III)			180					190 312							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		31 189						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	96 515	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4 FUN SPFPL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
		Services *			217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	2 074		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		244		
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *						254			
		dont amortissement du fonds de commerces					255			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259 260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)							264	2 074	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(2 074)	
Produits financiers (III)		280	24 078		Charges financières (V)		294	308		
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			347 348		300	392		
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	21 303	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	21 303	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	1 200		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342		
				JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art 44 quindécies A)	181					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	24 000	
	Droit divers									
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 décies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 décies C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 décies E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 décies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
	Déficits antérieurs reportables * 4 967 dont imputés sur le résultat								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								370	372	1 497

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT-SD

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 190 312,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 21 303,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 70 151 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	70 151			70 151
TOTAL	70 151			70 151

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 96 515 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	96 515	96 515	
TOTAL	96 515	96 515	

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 95 077 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	41 467	10 278	31 189	
Dettes financières diverses	53 209	53 209		
Fournisseurs	401	401		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	95 077	63 888	31 189	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 14 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	14
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	14

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 14 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	14
Interets courus(168800)	14
TOTAL	14

4 FUN SPFPL

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 22 RUE EDMOND ROSTAND
30900 NIMES
R.C.S : 892888256

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice** de **21 303,04** Euros.

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **21 303,04** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 21 303,04 Euros

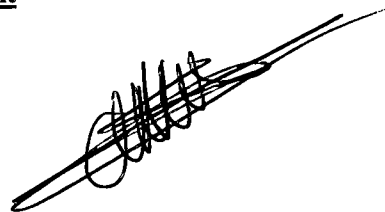
Rappel des dividendes distribués

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL



4 FUN SPFPL

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 22 RUE EDMOND ROSTAND
30900 NIMES
R.C.S : 892888256

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq
A huit heures,

Monsieur SANSON William,
Demeurant 22 rue Edmond Rostand – 30900 Nîmes

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 Euros chacune composant le capital social de la société 4 FUN SPFPL

Actionnaire unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la société, **Monsieur SANSON William**, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le **31/12/2024**.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 21 303,04 Euros**.

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier et sans réserve au Président dans l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 21 303,04 Euros**.

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **21 303,04 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 21 303,04 Euros

WS

Rappel des dividendes distribués

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Décision n° 4

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.